

TRANSPORTS EXEMPTÉS D'AUTORISATION DE TRANSPORT CEMT

1. Les transports de marchandises par des véhicules dont le poids total autorisé en charge, y compris celui des remorques, ne dépasse pas 3,5 tonnes¹.
2. Les transports occasionnels de marchandises à destination ou en provenance des aéroports, en cas de déviation des services².
3. Les transports de véhicules endommagés ou à dépanner et les déplacements de dépanneuses.
4. Les déplacements à vide d'un véhicule affecté au transport des marchandises et destiné à remplacer un véhicule mis hors d'usage à l'étranger ainsi que le retour de véhicule tombé en panne après réparation.
5. Les transports d'animaux vivants au moyen de véhicules construits ou aménagés spécialement d'une façon permanente pour assurer le transport d'animaux vivants et admis comme tels par les autorités compétentes des pays membres³.
6. Les transports de pièces de rechange et de produits destinés à l'avitaillement des navires de mer et des avions⁴.
7. Les transports d'articles nécessaires aux soins médicaux en cas de secours d'urgence, notamment en cas de catastrophes naturelles et en cas d'aide humanitaire.
8. Les transports, à des fins non commerciales, d'objets et d'œuvres d'art destinés aux expositions et aux foires⁵.
9. Les transports à des fins non commerciales de matériel, d'accessoires et d'animaux à destination ou en provenance de manifestations théâtrales, musicales, cinématographiques, sportives, de cirques, de foires ou de kermesses, ainsi que ceux destinés aux enregistrements radiophoniques, aux prises de vues cinématographiques ou à la télévision⁶.
10. Les transports de marchandises pour compte propre⁷.
11. Les transports funéraires.
12. Les transports postaux effectués dans le cadre d'un régime de service public⁸.
13. L'acheminement à vide de véhicules nouvellement acquis vers leur lieu de destination finale⁹.

¹ L'Italie a émis une réserve à ce point.

² L'Allemagne et la Fédération de Russie ont émis une réserve à ce point.

³ L'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, l'Estonie, la Fédération de Russie, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République tchèque et la Suisse ont émis une réserve à ce point.

⁴ L'Allemagne, la Fédération de Russie et la République tchèque ont émis une réserve à ce point.

⁵ L'Allemagne a émis une réserve à ce point.

⁶ L'Allemagne a émis une réserve à ce point.

⁷ L'Autriche, le Belarus, la Bulgarie, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Suède et la Turquie ont émis une réserve à ce point.

⁸ L'Autriche et l'Italie ont émis une réserve à ce point.

⁹ La Finlande a émis une réserve à ce point.